



MUNICIPALES 2026

RECOMMANDATIONS

pour un accès digne à
l'alimentation durable et de
qualité pour toutes et tous



FOCUS LOCAL

Recommandations pour faire avancer le droit à l'alimentation¹ durable à Toulouse

Dans le cadre des élections municipales, nous, acteur·ices du territoire, réun·es pour une alimentation soutenable pour tous·tes, tenons à vous présenter plusieurs recommandations concrètes et locales sur les enjeux :

- AXE 1** L'accès digne de tous·tes à une alimentation choisie, saine et durable²
- AXE 2** Les habitant·es, acteur·ices à part entière de la démocratie alimentaire³ toulousaine
- AXE 3** Les terres agricoles urbaines et périurbaines, un enjeu nourricier et de lien social
- AXE 4** Le PAT comme cadre structurant de la transition alimentaire

L'alimentation n'est pas explicitement mentionnée comme un champ de compétences des collectivités. Néanmoins, elle fait l'objet de nombreuses politiques publiques locales en relation avec l'agriculture, la restauration collective et l'action sociale⁴. Ainsi, nos recommandations locales, tout comme les leviers d'action associés, représentent des solutions concrètes pouvant être mises en place à la fois à l'échelle municipale et métropolitaine.

¹ Le droit à l'alimentation est défini par le rapporteur spécial des Nations Unies comme : "Le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit aux moyens d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne." (sur le site de l'ohchr des Nations Unies)

² Municipales 2026, recommandations pour un accès digne à l'alimentation durable et de qualité pour toutes et tous, p.2.

³ La démocratie alimentaire est définie comme la "revendication des citoyens à reprendre le pouvoir sur la façon d'accéder à l'alimentation, dans la reconnexion entre celle-ci et l'agriculture", Dominique Paturel et Patrice Ndiaye, Mars 2019, site de la chaire Unesco Alimentation du Monde.

⁴ Agence Nationale de Cohésion des Territoires, Programme et Dispositif, Politique de la Ville, Alimentation

PORTRAIT ACTUEL À TOULOUSE

Les inégalités d'accès à l'alimentation saine et durable se jouent à plusieurs niveaux : financier, géographique et socioculturel.

À Toulouse, des initiatives favorisent d'ores et déjà un meilleur accès de tous·tes à l'alimentation. Par exemple :

- **Au niveau financier** : des paniers de fruits et légumes subventionnés ; des épiceries sociales et solidaires ; la caisse citoyenne d'alimentation de l'aire urbaine toulousaine inspirée de la Sécurité Sociale de l'Alimentation ; des tarifs sociaux dans les cantines scolaires.
- **Au niveau géographique** : développement de restaurants solidaires, de tiers-lieux nourriciers, de maisons de l'alimentation, de groupements d'achats et de points de vente de produits en circuits-courts, de jardins collectifs, de fermes urbaines dans différents quartiers de Toulouse.
- **Au niveau socioculturel** : des actions de sensibilisation permettant aux habitant·es de s'emparer de la question du droit à l'alimentation.

Toutefois, de réelles inégalités existent entre les différentes populations et les différents quartiers de Toulouse. Les points de vente proposant des produits durables sont inégalement répartis sur le territoire, et parfois totalement absents de certains quartiers - ou présents uniquement de façon éphémère. De plus, ces points de vente ne sont pas toujours en circuits courts, ce qui permettrait de réduire le prix final (en réduisant le nombre d'intermédiaires).

En outre, la pérennité d'une grande partie de ces dispositifs existants reste fragile.

Recommandation N° 1

Soutenir les projets qui favorisent un accès digne à une alimentation choisie, saine et durable : caisses alimentaires locales, groupements d'achats solidaires, magasins de producteurs proposant des tarifs différenciés selon les revenus, cuisines collectives ou cantines communautaires.



Questions

- Avez-vous connaissance des dispositifs existants ? Que pensez-vous de leur pertinence et que savez-vous de leurs besoins ?
- Comptez-vous soutenir durablement ces dispositifs ? Et si oui, comment (moyens financiers, matériels et humains) ?
- Quelle politique / organisation interne de la municipalité pour accompagner ces actions ?

Recommandation N° 2

Atteindre et dépasser les objectifs Egalim et pérenniser les tarifs sociaux dans les cantines scolaires et restaurants seniors de Toulouse⁵.

Question

Que proposez-vous pour améliorer la qualité et l'accessibilité financière des cantines scolaires et restaurants seniors de Toulouse ?

Recommandation N° 3

Soutenir l'implantation, ou l'évolution, de commerces et d'épiceries sociales et/ou solidaires de proximité proposant des produits sains, durables et accessibles.

Question

Que proposez-vous pour faire en sorte que chaque quartier propose une offre alimentaire quotidienne durable et accessible pour tous·tes ?

⁵ En 2025 les cantines de Toulouse proposaient 15 % de produits bio et 23 % de produits durables et de qualité. (La loi Egalim fixe un objectif de 20 % de produits bio et de 50 % de produits durables et de qualité), ma-cantine.agriculture.gouv.fr

PORTRAIT ACTUEL À TOULOUSE

Une pluralité d'associations participe au renforcement de la démocratie alimentaire à l'échelle locale, permettant aux citoyen·nes toulousain·es de se réapproprier leur alimentation et de prendre part aux dynamiques en cours. Elle se traduit par :

- un renforcement de l'accès à la connaissance sur l'alimentation et le fonctionnement des systèmes alimentaires,
- l'échange de savoirs, de savoir-faire et le partage d'expériences vécues,
- la possibilité de choisir en conscience son alimentation,
- la création d'espaces inclusifs pour que chacun·e puisse prendre part aux réflexions et délibérations visant à transformer l'environnement alimentaire local.

Toutefois, **ces initiatives sont minoritaires et restent souvent au stade d'expérimentation**. De plus, les politiques publiques en matière d'alimentation ne sont pas suffisamment co-construites avec les acteur·ices de terrain et les habitant·es⁶.

Recommandation N° 4

Rendre concrète la démocratie alimentaire pour tous·tes en mettant les citoyen·nes et les acteur·ices de terrain au cœur des processus de décision.

Question

Comment comptez-vous inclure les collectifs d'habitant·es dans l'ensemble du processus de réflexion et de décision sur les sujets d'alimentation durable et de justice sociale ?

⁶ L'échelle de participation citoyenne de Sherry Arnstein (1969) définit plusieurs niveaux de participation : 1) l'information, 2) la consultation, 3) la concertation, 4) la co-construction, 5) l'autonomisation. (Sherry R. Arnstein's "A Ladder of Citizen Participation," *Journal of the American Planning Association*, Vol. 35, No. 4, July 1969, pp. 216-224).

AXE 3 : LES TERRES AGRICOLES URBAINES ET PÉRIURBAINES, UN ENJEU NOURRICIER ET DE LIEN SOCIAL

PORTRAIT ACTUEL À TOULOUSE

Entre 1988 et 2017, **le nombre d'exploitations agricoles en Haute-Garonne a diminué de 70 %⁷**. Une évolution qui s'explique par le développement de la métropole toulousaine et le non-renouvellement des paysannes.

De plus, les productions agricoles du territoire sont majoritairement destinées à l'exportation. En 2020, 23 % du territoire de la métropole de Toulouse était ainsi consacré à l'agriculture, et **62 % occupé par de grandes cultures céréalières telles que le blé ou le maïs⁸**.

Parallèlement, les jardins collectifs (jardins partagés, familiaux, solidaires, etc.) apparaissent comme des **supports de production agricole vivrière à développer**. À Toulouse, on en compte près d'une centaine, et une trentaine d'entre eux est accompagné par un service dédié de la municipalité. Bien que la majorité des jardins collectifs occupe des terrains publics, un nombre croissant de projets voit le jour en pied de résidences privées, initiés par des promoteurs immobiliers ou des bailleurs sociaux.

Toutefois, ces projets agricoles urbains (exploitations agricoles et jardins collectifs) bénéficient de baux précaires, les rendant vulnérables à la pression foncière tout en empêchant leur ancrage durable au sein des territoires.

Recommandation N° 5

Préserver les terres agricoles en inscrivant leur maintien dans le PLU, en protégeant certaines zones, ou en reconvertissant celles destinées à l'urbanisation.

Question

Comment comptez-vous allier les enjeux de logement et d'augmentation de la population avec l'indispensable préservation des terres agricoles de la métropole ?

⁷ De 2 410 à 769, d'après les données Agreste RGA pour 1988 et les données MSA/traitement ODR-CRAO pour 2017. Selon le même rapport, la surface agricole utile est ainsi passée de 58 870 ha à 36 912 ha.

⁸ Registre Parcellaire Graphique, 2020

⁹ Les jardins collectifs représentent 80 % des projets d'agriculture urbaine en France. Outre créer des îlots de fraîcheur en ville, ce sont des espaces de mixité, de citoyenneté et de lien social qui permettent de lutter contre la précarité alimentaire. Rapport 2025 de l'AFAUP

Recommandation N° 6

Accompagner le renouvellement de générations de paysan.nes et soutenir les modèles agroécologiques en leur assurant des débouchés sur la métropole toulousaine.

Question

Comment comptez-vous soutenir et accompagner l'installation pérenne de nouveaux et nouvelles agriculteur.ices (techniquement et financièrement) ?

Recommandation N° 7

Développer et pérenniser les projets d'agriculture urbaine (exploitations agricoles, jardins collectifs, fermes urbaines) à Toulouse.

Questions

- Comment comptez-vous diversifier les productions sur les terres municipales ?
- Quelle politique pour pérenniser les jardins collectifs et leur diversité à Toulouse ?



Marché de Saint-Aubin - Croquis

AXE 4 : LE PROJET AGRICOLE ET ALIMENTAIRE MÉTROPOLITAIN : CADRE STRUCTURANT DE LA TRANSITION ALIMENTAIRE

PORTRAIT ACTUEL À TOULOUSE

Le Projet Agricole et Alimentaire de Toulouse Métropole (PAAM) est un outil solide et structurant, performant sur les enjeux agricoles, fonciers et environnementaux. Il soutient l'agriculture locale, les circuits courts et la restauration collective, et permet une meilleure cohérence des politiques publiques territoriales.

En revanche, l'alimentation y est encore majoritairement abordée comme un levier de développement et de transition, plus que comme **un droit fondamental**, ce qui limite la portée sociale du projet. En effet, si le PAAM engage des actions utiles en matière **d'équité et de droit à l'alimentation** (éducation alimentaire, accès à une alimentation de qualité, restauration collective), celles-ci restent en partie **compensatoires**. Le droit à l'alimentation n'est pas explicitement affirmé comme principe structurant, et les impacts sociaux sont peu évalués.

La société civile est représentée dans le PAAM, à travers les associations, l'économie sociale et solidaire et les initiatives citoyennes innovantes. Toutefois, cette participation reste le plus souvent consultative. Les habitant·es, et en particulier les personnes concernées par la précarité alimentaire, sont peu intégrées aux espaces de décision, ce qui freine l'émergence d'une véritable **démocratie alimentaire** et d'une co-construction des politiques publiques. Par ailleurs, **la transparence** autour du budget et des décisions reste perfectible : rendre ces informations accessibles renforcerait la confiance et l'appropriation du PAT par les acteur·ices du territoire.

Enfin, le PAAM pourrait et devrait davantage soutenir **les nouveaux modèles économiques locaux** liés à l'alimentation, sur les aspects de logistique, de ressources humaines et de financement, afin de permettre leur viabilité sur le long terme. Il serait également pertinent de développer **une politique de financement globale**, articulant les contributions des différents partenaires institutionnels autour d'une vision commune, pour assurer cohérence et pérennité des projets.

Ainsi, un renforcement de l'approche par les droits, de la participation citoyenne, de la transparence, du soutien aux modèles économiques innovants et d'une politique de financement coordonnée permettrait au PAAM de Toulouse de devenir un véritable levier de **justice alimentaire**, durable et inclusif.



LE PAAM, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) est une démarche collective portée à l'échelle d'un territoire pour organiser un système alimentaire plus local, durable et cohérent. Il rassemble collectivités, acteur·ices agricoles, associations, professionnel·les et habitant·es afin de coordonner les actions liées à la production, à l'accès à l'alimentation, à la restauration collective, à la santé, à l'environnement et à l'économie locale. Le PAT permet ainsi de dépasser les approches sectorielles et de faire de l'alimentation un véritable enjeu systémique des politiques publiques territoriales. À Toulouse, ce PAT porte le nom de Projet Agricole et Alimentaire de Toulouse Métropole (PAAM)

Recommandation N° 8

Co-construire une vision commune du PAAM avec les institutions, les collectivités, les structures de terrain et les citoyen·nes, afin de faire du PAAM un outil de planification central pour l'ensemble des financeurs publics.

Questions

- Comment favoriser l'inclusion de tous les acteur·ices et des citoyen·nes dans les réflexions du PAAM ?
- Comptez-vous associer les habitant·es et la société civile aux décisions liées au PAT ?
- Quelles organisations / services / instances de décision pour assurer une coordination territoriale ?

Recommandation N° 9

Rendre accessibles et compréhensibles les choix stratégiques, les budgets et les critères de priorisation du PAAM, afin de renforcer la confiance et son appropriation par l'ensemble des acteur·trices du territoire.

Question

- Comment assurer plus de transparence quant aux décisions et aux budgets alloués aux actions relevant du PAAM ?

Recommandation N° 10

Mobiliser le PAAM afin d'accompagner, par des moyens financiers, humains et logistiques pérennes, les initiatives locales (associations, acteurs économiques, circuits courts, logistique alimentaire solidaire). Cet appui doit viser explicitement à garantir l'accès à une alimentation suffisante, saine et durable pour tous·tes, conformément au droit à l'alimentation.

Questions

- Comment garantirez-vous que les actions du PAT contribuent concrètement à l'accès équitable et durable à une alimentation saine pour tous·tes?
- Quels dispositifs mettrez-vous en place, à travers le PAT, afin de soutenir et encourager les initiatives locales ?





MUNICIPALES 2026

RECOMMANDATIONS

pour un accès digne à
l'alimentation durable et de
qualité pour toutes et tous

LIVRET DE LEVIERS

Recommandations pour faire avancer
le droit à l'alimentation¹ durable à
Toulouse

AXE 1 : L'ACCÈS DIGNE DE TOUS·TES À UNE ALIMENTATION CHOISIE, SAINE ET DURABLE

Recommandation N° 1

Soutenir les projets qui favorisent un accès digne à une alimentation choisie, saine et durable : caisses alimentaires locales, groupements d'achats solidaires, magasins de producteurs proposant des tarifs différenciés selon les revenus, cuisines collectives ou cantines communautaires.

LEVIERS

- Favoriser la synergie et la complémentarité entre les différents projets : mise à disposition d'équipements aux différentes initiatives : cuisines partagées, groupements d'achats, AMAP, épiceries solidaires etc.
- Accompagner les acteur·ices dans **la recherche de financements** : Fonds Mieux Manger pour Tous (MMPT),

fondations, subventions, etc. et solliciter l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) via les dispositifs Actions cœur de ville.

- Favoriser la **connaissance des initiatives existantes** en créant des espaces d'accueil en cœur de quartier et en soutenant leurs actions (centres sociaux, tiers-lieux, maisons de quartier, maisons de l'alimentation...).

Recommandation N° 2

Atteindre et dépasser les objectifs Egalim et pérenniser les tarifs sociaux dans les cantines scolaires et restaurants seniors de Toulouse.

Recommandation N° 3

Soutenir l'implantation, ou l'évolution, de commerces de proximité proposant des produits sains, durables et accessibles.

LEVIERS

- **Diagnostiquer la vulnérabilité du territoire** et notamment les "zones blanches" par rapport à l'offre alimentaire existante (accessibilité physique et financière), en associant les habitant·es pour prendre en compte leurs contraintes, besoins, aspirations et attentes.
- Mobiliser le schéma de cohérence territoriale pour préciser les conditions de développement de commerces de proximité.
- Favoriser l'implantation de commerces et lieux de ventes qui répondent à des objectifs sanitaires, sociaux ou environnementaux dans **chaque quartier de la ville** (comme des magasins de producteurs ou en circuit-court des marchés de plein vent,

des AMAP, des épiceries sociales et solidaires ouvertes à toutes et tous), entre autres grâce au droit de préemption commercial de la ville pour récupérer des locaux et/ou par la mise à disposition de locaux à loyer adapté par la mairie.

- Soutenir les acteur·ices dans la recherche et la mise en œuvre de **solutions logistiques** (stockage, distribution).
- Créer localement des **moyens mutualisés de transformation de la nourriture** : légumerie, conserverie, etc.
- Mobiliser le schéma directeur d'urbanisme commercial pour y intégrer des objectifs d'accessibilité / Mettre en œuvre un Plan d'Action Mobilité Solidaire.

AXE 2 : LES HABITANTES ET HABITANTS, ACTRICES ET ACTEURS À PART ENTIÈRE DE LA DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE TOULOUSAIN

Recommandation N° 4

Rendre concrète la démocratie alimentaire pour tous·tes en mettant les citoyen.ne.s et les acteur·ices de terrain au cœur des processus de décision.

LEVIERS

- Soutenir les actions qui **(re)créent du lien entre les différent·es acteur·ices de l'alimentation** (producteur·ices, commerçant·es, transformateur·trices, mangeur·ses, structures associatives, initiatives citoyennes, chercheur·ses ...) pour favoriser l'interconnaissance et la coopération.
- Intégrer l'alimentation dans le service "Dynamique citoyenne"

- Repenser les dispositifs de **participation citoyenne** en travaillant avec les associations locales.
- S'assurer de l'implication systématique des habitant·es dans la **gouvernance d'un projet** ou d'une structure pour obtenir un financement municipal.
- **Former** les élu·es, animateur·trices, technicien·nes des PAT à la démarche de l'éducation populaire relative aux questions d'alimentation.

AXE 3. LES TERRES AGRICOLES URBAINES ET PÉRIURBAINES, UN ENJEU NOURRICIER ET DE MISE EN LIEN SOCIAL

Recommandation N° 5

Préserver les terres agricoles en inscrivant leur maintien dans le PLU, en protégeant certaines zones, ou en reconvertissant celles destinées à l'urbanisation.

Recommandation N° 6

Accompagner le renouvellement de générations de paysan·nes et soutenir les modèles agroécologiques en leur assurant des débouchés sur la métropole toulousaine.

Recommandation N° 7

Développer et pérenniser les projets d'agriculture urbaine (exploitations agricoles, jardins collectifs, fermes urbaines) à Toulouse.



LEVIERS

- Favoriser le renouvellement des générations de paysan·nes en **mettant à disposition du foncier municipal** pour l'installation des primo-agriculteur·ices, tout en s'assurant notamment de la qualité des sols, de l'accès à l'eau, à l'électricité et à un local fonctionnel.
 - Prioriser l'**installation des porteurs de projets durables et soutenables** (exploitations en circuits courts - maraîchage, arboriculture, élevage... -)
 - Assurer un accompagnement financier et technique des nouvelles installations (ex : coordonner la mise en relation et la mutualisation des moyens entre paysan·nes)
 - Réserver du foncier à des projets d'agriculture urbaine (ex : Développer les jardins collectifs en pied d'immeubles en concertation avec les bailleurs sociaux)
- **Inscrire l'alimentation dans la planification territoriale** (ex : créer des espaces de concertation réunissant collectivités, aménageurs et promoteurs qui intègrent systématiquement l'aménagement d'espaces nourriciers dans la conception de projets urbains)
 - **Sanctuariser les espaces agricoles existants** en les intégrant au prochain PLU via une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique Agriculture urbaine
 - Pérenniser les filières agricoles locales en créant des **débouchés sur la métropole toulousaine** (ex : créer un réseau logistique de collecte afin de faciliter la livraison et la vente sur les marchés toulousains ; prioriser les producteur·ices du territoire pour l'approvisionnement de la restauration collective - cantine scolaire, restaurants seniors...-)

AXE 4 : LE PAT COMME CADRE STRUCTURANT DE LA TRANSITION ALIMENTAIRE

Recommandation N° 8

Co-construire une vision commune du PAAM avec les institutions, les collectivités, les structures de terrain et les citoyen·nes, afin de faire du PAAM un outil de planification central pour l'ensemble des financeurs publics.

Recommandation N° 9

Rendre accessibles et compréhensibles les choix stratégiques, les budgets et les critères de priorisation du PAAM, afin de renforcer la confiance et son appropriation par l'ensemble des acteur·ices du territoire.

Recommandation N° 10

Mobiliser le PAAM afin d'accompagner, par des moyens financiers, humains et logistiques pérennes, les initiatives locales (associations, s économiques, circuits courts, logistique alimentaire solidaire). Cet appui doit viser explicitement à garantir l'accès à une alimentation suffisante, saine et durable pour tous·tes, conformément au droit à l'alimentation.

LEVIERS

- Mettre en place un accompagnement financier et humain coordonné : assurer des financements adéquats et alignés entre tous les financeurs (Toulouse Métropole, Région, Département, DREETS) via un comité commun de financeurs, pour soutenir la pérennité des initiatives locales, des structures associatives et des acteur·ices économiques de l'alimentation.
- Soutenir les initiatives innovantes et les expérimentations pilotes : accompagner techniquement et logistiquement les projets d'agriculture urbaine, sociale et solidaire, de circuits courts et d'épiceries solidaires, afin de renforcer leur impact. Favoriser l'essor de modèles novateurs renforçant la résilience alimentaire et garantissant le droit à l'alimentation.
- Rendre accessible la planification, les priorités, le fléchage des fonds et le budget du PAAM.

- Évaluer et publier les bilans quant aux résultats des projets financés, notamment au regard de l'accessibilité à l'alimentation saine et durable pour tous·tes.
- Créer une instance de décisions intégrant associations, habitant·es, producteur·trices et acteur·ices du droit à l'alimentation (ex : Assemblée Locale de l'Alimentation), afin d'assurer une démocratie alimentaire effective (création, financement et suivi des projets).
- Faire du PAAM un outil central de planification, favorisant la coordination entre les actions des acteurs privés et publics, afin de créer une politique alimentaire commune



Télécharger l'ensemble des recommandations nationales

